

Aurignac, le 21 décembre 2015

Objet : Convocation du conseil communautaire.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le conseil communautaire se réunira le :

mercredi 06 janvier 2016 à 18 h 30

L'ordre du jour sera le suivant :

- Election du président,
- Délibération sur le nombre de vice-présidents,
- Débat sur les fonctions et les délégations de chaque vice-président,
- Election des vice-présidents,
- Détermination du taux des indemnités du président et des vice-présidents.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le 1^{er} vice-président,

Hervé CHEYLAT



Terres
D'AURIGNAC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 JANVIER 2016

Etaient présents :

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot Jean-Luc Soudais
<u>Aulon :</u>	Michel Fitte Roger Fauré
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego Philippe BERTRAND (procuration de Régine Boulp) Laurence Darnise Bernard Gabas (procuration de Marie-Hélène Fleurigeon) Nicole Samouillan Jean Marc Viguié
<u>Bachas :</u>	Hervé Cheylat
<u>Benque :</u>	Jean-Claude Lasserre
<u>Boussan</u>	Patrick Boube
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament
<u>Cassagnabère</u> <u>Tournas :</u>	Gérard Loiseau Jérôme Butti
<u>Cazeneuve-</u> <u>Montaut :</u>	Josiane Tesser
<u>Eoux :</u>	Monique Rey
<u>Esparron :</u>	André Massarin
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Raymonde Ferrère
<u>Montoulieu</u> <u>Saint-Bernard :</u>	Camille Sors
<u>Peyrissas :</u>	Guy Loubeyre
<u>Peyrouzet :</u>	Philippe Lagrange
<u>Saint-André :</u>	Jean de Galard
<u>Saint-Elix</u> <u>Séglan :</u>	Danièle Ader
<u>Samouillan :</u>	Michel Chrétien

Terrebasse : Thomas Faure

Présents :	28
Représentés :	2
Absents non représentés :	0
Total votants :	30

Monsieur Jérôme BUTTI. est nommé secrétaire de séance.

I. Election du président :

Monsieur Cheylat, premier vice-président, ouvre la séance et déclare le quorum atteint : « Nous sommes réunis ce soir suite à la démission de Jean-Luc Guilhot. Il nous appartiendra donc d'élire un nouveau président pour la CCTA. Pour cela, je demande au doyen d'âge et au plus jeune de l'Assemblée de bien vouloir procéder à cette élection ».

Monsieur de Galard vient prendre place et annonce qu'il revient effectivement au doyen d'âge de présider à l'élection. Il est accompagné par Jérôme Butti.

Il souhaite à la CCTA de trouver une voie consensuelle, efficace et qui rende service à la population. Il remercie également Hervé Cheylat pour son « intérim » et le travail réalisé. Il remercie le public d'être venu aussi nombreux et ne doute pas que la séance se déroulera dans le calme et le respect mutuel.

Monsieur de Galard demande quel sont les candidats à la présidence de la CCTA.

Monsieur Losego se porte seul candidat.

Il demande à Monsieur de Galard l'autorisation de faire un discours de candidature. L'autorisation lui étant accordée, Monsieur Losego lit le texte suivant :

« Depuis presque un an, la CCTA vit une grave crise politique qui a paralysé son action et a terni son image sur le territoire et à l'extérieur. Des fonctionnements ont été remis en cause, sur fond de lourdes difficultés financières rendant précaires la situation de la communauté.

Tout ceci a contraint Jean-Luc Guilhot, Président depuis la création de la CCTA et initiateur de celle-ci, à démissionner le 10 décembre dernier.

Mais ma candidature aujourd'hui n'a rien à voir avec une simple passation entre l'ancien président et moi-même : elle est issue d'un long processus de plusieurs mois, faits de nombreuses discussions et rencontres, dont le but essentiel a été de créer un large rassemblement pour affronter l'enjeu essentiel qui nous attend en 2016 : la fusion des communautés de communes.

Ce large rassemblement, je le porte devant vous aujourd'hui et il s'exprimera, si notre projet collectif est validé par le vote, par un Bureau ouvert aux différentes sensibilités qui ont accepté de s'engager fortement dans la gouvernance de la CCTA et composé de 6 vice-présidents.

Le travail qui est à mener pour cette année 2016 est colossal, urgent et essentiel pour notre territoire : il faut conduire les Terres d'Aurignac dans la prochaine communauté de communes issue des fusions et réussir cette fusion au profit des citoyens que nous représentons. Nous veillerons à ce qu'ils soient dignement représentés et défendus dans les futures instances et que les services que nous avons créés pour la population soient pérennisés sans heurts pour nos habitants.

Pour bien aborder cette échéance, nous devons rétablir la situation financière de la CCTA en nous appuyant sur les préconisations de la CRC et en poursuivant et intensifiant les efforts entrepris en 2015.

Nous aurons aussi besoin de restaurer la confiance sur la CCTA, auprès du personnel, auprès des usagers, auprès des citoyens et auprès de tous les partenaires de la CCTA : les CC voisines, les banques, les financeurs, les entreprises qui travaillent pour la CCTA, les fournisseurs.

Je m'engage devant vous, nous nous engageons, à établir et renforcer le dialogue avec toutes les personnes, toutes les institutions préoccupées par la situation de la CCTA : nous devons entendre et écouter les attentes, les critiques, les questionnements.

Je m'engage, nous nous engageons à améliorer l'information et la transparence sur les décisions prises et sur les débats qui vont nous animer. Je sais pour cela compter sur la vigilance et la coopération de l'ensemble des élus, car c'est une volonté largement partagée.

Nous avons élaboré un protocole de gouvernance qui garantit la collégialité du travail, la transparence et le partage des décisions.

A titre d'exemple :

- Chaque conseil communautaire de l'année 2016 débutera par un point sur la situation financière de la CCTA.
- Chaque conseiller communautaire pourra, dans le domaine qu'il désire, s'engager auprès du VP en charge du domaine pour l'assister et l'épauler.
- Pour les débats de fond, des séances de travail conviant l'ensemble des délégués communautaires mais sans délibération ou vote, seront organisées régulièrement.
- Les commissions thématiques seront mobilisées dès le début de l'année sur l'impact de la fusion sur leur domaine de compétence et sur les efforts financiers à envisager en 2016.

Ma candidature, notre candidature, se veut donc être celle d'une éthique humaine irréprochable, visant à laisser une large place au dialogue, à l'écoute mutuelle, au débat et à la collégialité des décisions.

J'en appelle à la responsabilité de chacun pour que nous fermions définitivement aujourd'hui la page d'une année 2015 très lourde pour la CCTA, que nous en gardions les leçons et que nous engagions un temps nouveau, court certes, 1 an, mais au service des citoyens qui nous ont élus et dont nous tirons la légitimité qui n'a pas à être remise en cause par les observateurs. »

Monsieur Massarin fait remarquer que c'est là une profession de foi magnifique mais il se demande si elle sera respectée. Il souhaiterait connaître la situation financière précise de la CCTA.

Monsieur de Galard rappelle que ce conseil communautaire est consacré à l'élection du président et des vices –président.

Il est procédé en premier à l'élection du président. Chaque délégué, appelé à son tour par Jérôme Butti, vient déposer son bulletin dans l'urne. Un isolement est mis à disposition.

Après dépouillement des bulletins, ont obtenu :

Jean-Michel LOSEGO :	22 voix
Michel FITTE :	1 voix
Jean-Marc VIGUIE :	6 voix
Bulletin nul* :	1

*un bulletin mentionnait le nom de « FAURE » sans prénom. Sachant qu'il y deux délégués qui se nomment FAURE (Thomas et Roger), le bulletin a été déclaré nul.

Monsieur Losego est élu président de la CCTA à la majorité.

II. Décision sur le nombre de vice-présidents :

Monsieur le président propose de fixer le nombre de vice-présidents à six.

La proposition est soumise au vote :

Pour : 27
Contre : 3
Abstention : 0

La délibération est adoptée.

III. Fonctions et délégations des vice-présidents :

Monsieur le président précise que c'est par arrêté du président que son désignée les délégation des vice-présidents.

Il précise que les délégations seront les suivantes : questions territoriales et aménagement de l'espace (président), finances (attribution du 1^{er} vice-président), services techniques, enfance-jeunesse, musée et développement touristique, personnel, communication.

Il indique toutefois que cela nécessitera d'être revu après l'élection des vice-présidents.

IV. Election des vice-présidents :

1./ Monsieur Losego propose Thomas FAURE comme candidat.

Monsieur Fitte souhaiterait qu'il puisse d'exprimer en amont du vote.

Monsieur Faure prend donc la parole et indique qu'il souhaite en premier lieu poursuivre son engagement au sein de la CCTA afin de parvenir à un redressement de la situation financière ce qui nécessitera le concours de tous, dans la transparence et la clairvoyance. Ce sera le devoir de chacun de faire vivre le débat dans la collégialité.

Il est procédé au vote.

Après le dépouillement des bulletins, ont obtenus :

Thomas FAURE :	23 voix
Jean-Marc VIGUIE :	5 voix
Nicole SAMOUILLAN :	1 voix
Bulletin nul :	1

Thomas Faure est élu premier vice-président à la majorité.

2./ Monsieur Losego propose Philippe Lagrange comme candidat.

Celui-ci s'exprime pour dire que son rôle sera d'épauler le président dans la communication interne et externe. La communication reste un secteur d'importance. Si elle avait été mieux menée, beaucoup de malentendus auraient pu être évités.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement des bulletins, ont obtenus :

Philippe LAGRANGE :	21 voix
Jean-Marc VIGUIE :	5 voix
Camille Sors :	1 voix
Danièle ADER :	1 voix
Michel FITTE :	1 voix
Bulletin blanc :	1

Monsieur Philippe Lagrange est élu vice-président à la majorité.

3./ Monsieur Losego propose Jacques Féraut comme candidat.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement des bulletins, ont obtenus :

Jacques FERAUT :	22 voix
Jean-Marc VIGUIE :	5 voix
Danièle ADER :	1 voix
André MASSARIN :	1 voix
Bulletin blanc :	1

Monsieur Jacques FERAUT est élu vice-président à la majorité.

4./ Monsieur Losego propose Michel Chrétien comme candidat.

Ce dernier indique qu'il s'était investi bien avant 2014 à la CCTA et qu'il a pris plaisir à travailler malgré les difficultés rencontrées. Il souhaite s'impliquer aujourd'hui dans les missions qui lui seront confiées et, au-delà, dans la préparation de la fusion.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement des bulletins, ont obtenus :

Michel CHRETIEN :	18 voix
Jean-Marc VIGUIE :	6 voix
Danièle ADER :	1 voix
Guy LOUBEYRE :	2 voix
Michel FITTE :	2 voix
Bulletin blanc :	1

Monsieur Michel Chrétien est élu vice-président à la majorité.

5./ Monsieur Losego propose Patrick Boube comme candidat.

Ce dernier remercie le président de respecter la diversité. C'est en toute responsabilité qu'il vient apporter sa pierre à deux grands chantiers : les finances de la CCTA avec une crédibilité à restaurer et la fusion des intercommunalités. Il remarque sur ce dernier sujet que les résultats de la concertation montrent l'isolement des Terres d'Aurignac. Il souhaite que les Terres d'Aurignac puissent continuer à exister comme entité après la fusion.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement des bulletins, ont obtenus :

Patrick BOUBE :	18 voix
Jean-Marc VIGUIE :	5 voix
Raymonde FERRERE :	1 voix
Camille SORS :	1 voix
Régine BOULP :	1 voix
Bulletin blanc :	4

Monsieur Patrick BOUBE est élu vice-président à la majorité.

6./ Monsieur Jean de Galard propose Hervé Cheylat comme candidat.

Hervé Cheylat s'exprime et annonce qu'il lui paraît difficile de promettre quoi que ce soit aujourd'hui. Malgré les difficultés et les oppositions dont il a pu faire montre, il a

toujours envie de travailler. Il fait remarquer que ses oppositions sont et seront toujours dans le seul but d'aller de l'avant.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement des bulletins, ont obtenus :

Hervé CHEYLAT :	18 voix
Jean-Luc SOUDAIS :	1 voix
Alain PASSAMENT :	1 voix
Camille SORS :	1 voix
Monique REY :	1 voix
Bulletins blancs :	4 voix

Monsieur Hervé Cheylat est élu vice-président à la majorité.

V. Taux des indemnités :

Monsieur le Président rappelle les taux votés en 2014 et les montants correspondants.

Il rappelle également que, suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, les montants avaient été divisés par deux. Il propose de revalider les montants suggérés par la Chambre Régionale des Comptes, soit :

- 20,63 % de l'indice brut 1015 pour le président (ce qui correspond à une indemnité brute mensuelle de 783 €) ;
- 8,25 % de l'indice brut 1015 pour les vice-présidents (ce qui correspond à une indemnité brute mensuelle de 313 €).

Madame Rey demande si tous les vice-présidents ont vraiment besoin de percevoir une indemnité.

Monsieur le président lui répond qu'il lui semble difficile de différencier entre ceux qui pourraient avoir une indemnité et les autres. Sur quels critères se baser ? Par contre, si certains vice-présidents ne souhaitent pas toucher leur indemnité, libre à eux.

Monsieur Cheylat prend la parole pour dire qu'il est prêt à laisser son indemnité, si tous les autres vice-présidents font de même. Et dans le cas contraire, il percevra son indemnité mais en reversera une importante partie à l'Amicale du Personnel.

Monsieur le président précise que les indemnités permettent à n'importe quel citoyen, quelle que soit sa situation sociale, de s'engager en politique.

Monsieur Boube trouve également normal que les élus soient dédommagés pour les frais que génère leur fonction. Pour autant, au vu la situation délicate de la CCTA, il s'engage à reverser l'intégralité de ses indemnités sur le budget de la CCTA.

Monsieur le président fait procéder au vote :

- Pour : 20
- Contre : 5
- Abstentions : 5
-

La délibération est adoptée.